



Ville de Solliès-Pont

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 8 avril 2019 monsieur le maire de la ville de Solliès-Pont a décidé l'ouverture de l'enquête publique sur le **projet de règlement local de publicité (RLP)** à compter du **lundi 29 avril 2019** pour une durée de 30 jours consécutifs.

Cette révision du RLP a pour objectifs :

- D'améliorer le cadre de vie des habitants,
- De protéger et de mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager de la commune,
- De diminuer la densité des supports publicitaires en entrées de ville et dans les secteurs surchargés en informations publicitaires,
- D'améliorer l'intégration des enseignes et préenseignes dans le paysage urbain, notamment dans le centre-ville,
- De renforcer le dynamisme de la zone d'activités commerciales et artisanales.

Par décision n° E19000013/83 du 27 février 2019, le président du tribunal administratif de Toulon a désigné M. André HOCQ, Officier de gendarmerie (e.r.), en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera en mairie de Solliès-Pont, dans les bureaux du service urbanisme situé au centre technique municipal _ allée de la Greffière _ 83210 SOLLIES-PONT, du lundi 29 avril au mercredi 29 mai 2019 inclus, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00. Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête mis à disposition, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse postale de la mairie : mairie de Solliès-Pont _ à l'attention de M. HOCQ commissaire enquêteur _ 1 rue de la République _ 83210 Solliès-Pont, ou par courrier électronique à l'adresse : enquete.publique.rlp@gmail.com

Le projet de modification sera également consultable sur le site Internet officiel de la ville, à l'adresse : <http://www.ville-sollies-pont.fr> rubrique urbanisme/environnement – enquête publique sur la révision du RLP et sur un poste informatique mis à disposition du public au service urbanisme, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Le commissaire enquêteur recevra le public au service urbanisme lors de permanences fixées :

Lundi 29 avril 2019 de 8h30 à 11h30	Vendredi 10 mai 2019 de 13h30 à 16h30
Mercredi 22 mai 2019 de 8h30 à 11h30	Mercredi 29 mai 2019 de 13h30 à 16h30

Le public pourra recueillir toutes informations utiles auprès du docteur André GARRON maire de Solliès-Pont, responsable du projet de révision du RLP, ou du service urbanisme.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au service urbanisme, aux heures d'ouverture de ce service (soit de 8h30 à 12h00) du lundi au vendredi, et publiés sur le site Internet officiel de la ville, à l'adresse : <http://www.ville-sollies-pont.fr> rubrique urbanisme/environnement – Règlement Local de Publicité pendant un an.

A l'issue de l'enquête publique, le Règlement Local de Publicité pourra être approuvé par délibération du conseil municipal.